

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 25 arrêté n. 25 du 11 Janvier 1943

n° 25

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 janvier 1943

Numéro JO
n° 2 du 15/01/1943

Date du numéro
15 janvier 1943

TEXTE INTÉGRAL

M. ROUILLERE Abel, inspecteur du Cadre Métropolitain des Contributions directes est nommé cumulativement avec ses fonctions. Chef du Bureau des Finances en remplacement de M. VIE Joseph. Chef de Bureau des Secrétariats Généraux des Colonies. M. ROUILLERE est délégué dans les fonctions d'ordonnateur délégué du Budget Local, du Budget annexe des Grands Travaux sur fonds d'Emprunt et du Budget de l'État. La signature de M. ROUILLERE devra être précédée de la mention : Pour le Gouverneur et par ordre l'Ordonnateur délégué, Le présent arrêté qui rapporte l'arrêté n. 8 du 4 Janvier 1943 sera enregistré, et notifié au Trésorier-Payeur.